

FACTURATION OBLIGATOIRE – EXPLOITANTS DE BARS ET DÉTENTEURS DE PERMIS DE BAR

Conférence fiscale spécialisée

Clientèle

Conférence offerte gratuitement à toute personne œuvrant dans le secteur de la restauration et désirant en connaître davantage concernant les nouvelles mesures sur la facturation obligatoire.

Cette conférence s'adresse spécifiquement aux exploitants de bar et aux détenteurs de permis de bar.

Objectifs généraux

Présenter les nouvelles obligations sur la facturation obligatoire.

Connaitre les spécificités touchant les exploitants d'un bar et les détenteurs de permis de bar.

Sujets abordés lors de la présentation

- Notions relatives à l'assujettissement;
- Obligations générales liées à la facturation obligatoire;
- Obligations supplémentaires pour les exploitants de bar;
- La nouvelle solution technologique;
- Le programme de compensation financière;
- Le programme de récupération des MEV;
- Les objectifs et les bénéfices du remplacement des MEV.

Inscription à la conférence

Vous pouvez vous inscrire à la conférence en cliquant sur le bouton suivant :

[Inscrivez-vous >](#)

Conférenciers

Spécialistes de Revenu Québec en matière de facturation obligatoire.

Date et heure

Le lundi 17 février 2025, de 14:00 à 15:00.

Modalités de diffusion

Par webinaire, via la plateforme *Microsoft Teams*.



Revenu Québec offre gratuitement des conférences fiscales spécialisées adaptées aux réalités des divers secteurs d'activité.

Les partenaires et entreprises sont invités à faire part de tout autre besoin concernant un sujet fiscal en particulier. La demande sera analysée avec grand soin et Revenu Québec y donnera la suite appropriée.



Nous joindre

Par courriel : SeanceInfo-Entreprises@revenuquebec.ca

Site Internet : revenuquebec.ca

REVENU
QUÉBEC

